

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°005/2019

Nomenclature ACTE :

N°: 7.10 Divers

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 janvier** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Charles GRAVIER, Gilbert CAMPO, Emilie BERGONHE-POIROT, Jean-Marc BERNARD, Yves PERRIER, Nicole BUVIN, Rudolf HOLIERHOEK, Yolande PASQUET, Catherine ROGNON et Christophe SAUVETTE.

Absent : Jacques BASTARD

Pouvoir : Robert COLLINET à Bernard FAUREAU

Secrétaire de séance : Christophe SAUVETTE

Date de la convocation :

18 janvier 2019

Date d'affichage :

**MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DE L'ENERGIE DE L'ALLIER (S.D.E. 03)**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au S.D.E 03, regroupant 314 communes de l'Allier (toutes les communes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et 10 établissements publics de coopération intercommunale.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le S.D.E 03, afin de permettre au syndicat d'agir dans de nouvelles compétences et de revoir les modalités de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical.

Ainsi, la version des statuts jointe intègre deux compétences optionnelles et deux activités complémentaires supplémentaires :

8^{ème} compétence optionnelle : le Gaz Naturel Véhicule (fondée sur l'article L.2224- du CGCT)

En 9^{ème} compétence optionnelle : l'Hydrogène (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)

5^{ème} activité complémentaire : le suivi énergétique des bâtiments publics

6^{ème} activité complémentaire : la planification énergétique territoriale.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de la rédaction des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 28 septembre 2018 et de vous prononcer sur cette évolution statutaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-20,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du 28 septembre 2018 relative à la modification statutaire 2018,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la modification des statuts du S.D.E 03 approuvée par son comité syndical le 28 septembre 2018 selon le document annexé.

Envoyé en préfecture le 31/01/2019

Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le

SLOW

ID : 003-210301271-20190128-DEL20193101005-DE

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 29 janvier 2019
Le Maire,

B. FAUREAU

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "Mairie de Hérisson" and "21030".